

REVUE DE PRESSE



28 AOUT 2018
> 17 SEPTEMBRE 2018



Bus supprimé : parents de collégiens mécontents



La traversée du giratoire de Ludres à pied est trop dangereuse pour les enfants.

Une cinquantaine de jeunes Richardménillois que leurs parents ont choisi de scolariser au collège Monot à Ludres ont eu la désagréable surprise, moins d'une semaine avant la rentrée scolaire, de se rendre compte que leur bus de 16 h 40 avait disparu des tablettes... « purement et simplement ».

Les enfants quittant à 16 h 30 doivent désormais soit attendre le TMM de 17 h 59, soit prendre le TED

payant de 17 h 10, soit compter sur leurs parents pour du covoiturage.

Un collectif, composé de parents a été créé ; celui-ci fait circuler une pétition.

La communauté de communes justifie ce changement d'horaires par une synchronisation avec des correspondances.

Xavier Boussert, maire de Richardménil, devrait aborder le sujet à l'occasion d'une réunion réunissant tous les maires de la CCMM et demander si le bus de 16 h 24 pouvait attendre les enfants à l'arrêt « cinéma » de Ludres pendant une vingtaine de minutes...

A suivre...

Journées du patrimoine



Demandez le programme.

Pour les journées du patrimoine, la commune de Moselle et Madon recense toutes les actions organisées à cette occasion. Pulligny, Pont-Saint-Vincent, Frolois, découvrez toutes les manifestations proposées par les villes sur le site de la communauté de commune www.cc-mosellemadon.fr, ou en appelant au 03 83 26 45 00. Vous pouvez également vous informer sur notre portail en ligne « Pour sortir », à l'adresse www.estrepublicain.fr/pour-sortir.



COMMUNES

CCMM

Mercredi 29 août 2018 / Neuves-Maisons

Conseil municipal : une délibération « rapportée »

La délibération n° 101 du 14 octobre 2016 sera « rapportée », c'est-à-dire annulée lors du prochain conseil municipal prévu le 14 septembre prochain. Elle concerne la « protection fonctionnelle », autrement dit la protection juridique du maire Jean-Paul Vinchelin et du 1^{er} adjoint Pascal Schneider.

Cette décision fait suite à une plainte déposée le 15 mars 2018 par Guy Bernard qui estimait que le maire et son adjoint n'auraient pas dû participer au vote, s'agissant de leur « intérêt direct ». Dans une lettre aux élus, le maire admet une erreur « involontaire, sans intention de déroger au droit, ni par intérêt personnel ».

La « protection fonctionnelle » bénéficie aux élus victimes d'un accident, d'agressions ou faisant l'objet de poursuites civiles ou pénales et couvre les frais d'avocat.

La délibération litigieuse avait été votée avec une seule voix contre (M. Schlegel).

Vendredi 31 août 2018 / Bainville-sur-Madon

Conseil rapide d'avant rentrée

Des votes à l'unanimité pour chacun des points à l'ordre du jour.

La modification des statuts de la Communauté de communes Moselle et Madon qui consiste à les mettre en conformité avec la loi. Cela ne change rien des compétences de la CCMM et de la commune. Les modifications se situent sur le plan du rédactionnel.

Avenant au plan départemental des itinéraires de randonnées pour y intégrer de nouveaux tronçons.

Une convention est signée avec le service de restauration "Sodexo" pour la cantine scolaire qui propose des repas en liaison chaude, la commune ayant fait le choix de garder le système de repas livrés chauds.

Le coût d'un repas est fixé à 3,242 € HT et la convention passée pour une durée d'un an basée sur une moyenne de 60 repas par jour.

Samedi 01 septembre 2018 / Chaligny

Activités périscolaires au menu

Les élus se sont réunis, ce mercredi en mairie. La modification des statuts de la Com'com Moselle et Madon, devant être effectuée pour se mettre en conformité avec la loi, est approuvée.

L'incorporation de biens sans maître (parcelles cadastrées AD 28, 70 et 260) dans le domaine privé de la commune est approuvée ainsi que la vente à l'EPFL à Pont-à-Mousson au prix de 15 € le m².

En matière de défense incendie (DECI, le contrôle des Points d'Eau Incendie (PEI) sera confié à la CCMM pour la somme de 30 € TTC par PEI.

Les activités périscolaires pour le 1^{er} trimestre 2018-2019, en remplacement des NAP, sont présentées. Le parcours d'activités est approuvé ainsi que les participations des familles.

En matière de restauration collective, le conseil municipal a reçu 2 offres (API et ELIOR) en liaison froide. Celle de la société ELIOR est retenue avec un repas à 3,21 € TTC pour les scolaires, à 2,96 €, 3,10 € et 3,15 € pour les enfants de la crèche (0-12, 12-18, + de 18 mois).

Les tarifs de l'accueil de loisirs du mercredi toute la journée, en raison du passage de la semaine scolaire à 4 jours, sont fixés en fonction de la situation fiscale des familles.

Le programme d'actions en forêt communale élaboré par l'ONF pour un montant de 4.623 € est décidée.

Les modifications de la décision modificative n° 2 (action de la SPL-XDEMAT, travaux au cimetière, mobilier pour la salle polyvalente et travaux sylvicoles) sont adoptées.

Lundi 03 septembre 2018 / Neuves-Maisons

Une cabine à livres



Lors de l'inauguration de la cabine téléphonique recyclée.

Un « arbre aux livres » a été inauguré samedi à Cumène. Installée sous un arbre, une ancienne cabine téléphonique est devenue une mini-bibliothèque. Pas besoin de jetons ni de pièces de monnaie. Entre qui veut, se sert et rend le bouquin après lecture. Le maire Jean-Paul Vinchelin s'est transformé en bibliothécaire, entouré du député Dominique Potier, de la vice-présidente du conseil départemental Audrey Normand, de la vice-présidente de la communauté de communes Dominique Goepfer et du maire de Vandoeuvre Stéphane Hablot, lequel a annoncé une installation similaire dans sa ville. Egalement présents Michel Raoult, adjoint à la culture et l'adjointe aux quartiers Marie-Lou Kadok.

Vendredi 14 septembre 2018 / Xeulley

Derniers échos du conseil

Le conseil valide la proposition de vérification des poteaux incendie par la communauté de commune à hauteur de 30 € par poteaux.

Une subvention de 2000€ est accordée à la coopérative scolaire et une autre de 900 € pour l'association Maison pour tous.

Un poste d'adjoint d'animation périscolaire de 8 heures par semaine pour le service de restauration scolaire est créé.

Le conseil valide le paiement des heures complémentaires de ses employés auprès du percepteur.

Il valide aussi la convention avec orange pour les travaux d'enfouissement des réseaux rue de l'église.

Les statuts de la Communauté de Communes Moselle et Madon (CCMM) seront modifiés pour être en conformité avec la loi.

Enfin, le conseil donne un avis favorable sur le projet de concession entre la CCMM et la SEBL, aménageur chargé de la gestion du parc d'activités Moselle rive gauche.

Samedi 15 septembre 2018 / Richardménil

Conseil municipal de rentrée

Le conseil municipal se tenait jeudi.

Une « Rue Jacques Prévert »

La voie d'accès au futur lotissement « cœur de village » s'appelle désormais « Rue Jacques Prévert ». La proposition « rue du château d'eau » n'a pas été retenue.

Restauration scolaire

Le règlement intérieur de la restauration scolaire a été modifié à l'unanimité : les plats, fournis par API restauration sont désormais réchauffés sur place. La désinscription d'un enfant à la cantine doit se faire la veille avant 9 h. Les désinscriptions hors délai ne seront pas facturées si un certificat médical est fourni dans les 72 heures.

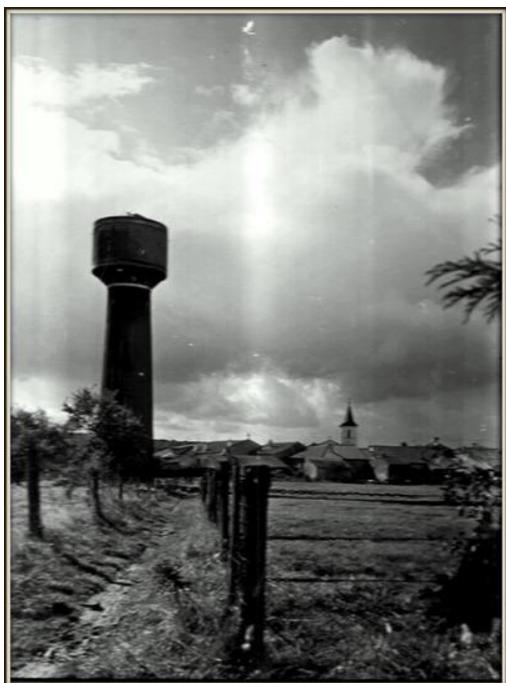
Rachat d'une parcelle de terrain

Une parcelle de terrain a été achetée par la municipalité rue de Laval pour pouvoir réparer une portion de route très abimée.

Château d'eau

Le recours gracieux contre le permis de démolir déposé par l'association château d'Oh a été rejeté.

Le château d'eau est en péril



Le château d'eau a 80 ans cette année (.)

Mercredi a eu lieu une réunion de l'association château d'Oh, d'abord avec les membres du CA, puis avec les adhérents à 18 h 30. Plusieurs décisions ont été votées à la majorité. Le recours gracieux en annulation porté par l'association contre le permis de démolir du château d'eau. Celui-ci comporterait plusieurs irrégularités et un défaut d'affichage. L'architecte des bâtiments de France et la fondation du patrimoine de Stéphane Bern, contactés par château d'Oh, confortent ses membres dans leur démarche de sauvegarde, mais ne peuvent agir que sur demande du conseil de Richardménil. Malgré ces nombreux soutiens, Monsieur et Madame Triffault désespèrent de sauver ce château d'eau qui a pourtant permis l'agrandissement de la commune il y a 80 ans.

Le Maire a annoncé en fin de conseil municipal, jeudi, le rejet du recours gracieux contre le permis de démolir, déposé par l'association Château d'Oh. Cette décision a été prise en réunion plénière mercredi soir et n'a pas été

soumise au vote du conseil.

La parole n'a pas été donnée au public qui souhaitait poser des questions.

Rénovation économique et écologique de la mairie



Les travaux vont bon train à la mairie.

Chantier inscrit de longue date dans les projets de la municipalité, la rénovation énergétique de la mairie vient de débiter avec l'entreprise Nicolas Toiture. Deux mois de travaux seront nécessaires pour isoler la toiture, la façade, changer les ouvrants et passer l'ensemble de l'éclairage en LED. Les conditions de travail seront ainsi améliorées. Fini les températures extrêmes dans les bureaux été comme hiver. Les consommations d'énergie devraient être revues considérablement à la baisse. Le retour sur investissement est inférieur à 4 ans. Voilà comment on peut faire rimer écologie avec économie. Quatre

entreprises locales ont été sélectionnées après un appel d'offres pour la réalisation de ces travaux.

Hervé Tillard, le maire de la commune, explique le choix des élus : « Cela fait 6 ans que la commune de Chavigny a choisi d'investir dans la rénovation énergétique de ses bâtiments communaux, autant par

conviction écologique que par souci d'économie. Le seul bâtiment qui avait jusqu'alors échappé à ces travaux est la mairie. »

Fin 2017, la commune avait sollicité le thermicien du Pays Terres de Lorraine pour un audit de l'ensemble des bâtiments : « Si les résultats ont été satisfaisants sur les équipements rénovés avec des économies financières conformes, voire supérieures à l'attendu, le verdict a été sans appel pour la mairie : le bâtiment est une passoire énergétique et pourtant il est occupé tous les jours de la semaine par le personnel et très souvent en soirée par les élus et les associations ».

Avec l'aide du Pays Terres de Lorraine, des solutions techniques et des aides exceptionnelles dédiées ont été actionnées. Le Département et l'Etat participent également financièrement pour un total de subventions pouvant atteindre 80 %.

Lundi 17 septembre 2018 / Pulligny

Les travaux font leur rentrée



Ré ouverture de la route prévue vendredi 14 septembre.

Un enrobé tout neuf

Le Département a décidé d'entreprendre des travaux de réfection de chaussée sur la D50G, du carrefour Leclerc jusqu'au carrefour du Tricourt. L'entreprise Colas a effectué un rabotage et a procédé à la pose d'un enrobé à chaud de 5 cm. En dehors du village, côté Ceintrey, des caniveaux ont été posés dans les virages afin de canaliser l'eau de

pluie pour éviter les risques d'aquaplaning. La CCMM finance l'aménagement des quais des arrêts de bus pour les personnes à mobilité réduite.



ACTUALITES

DIVERSES

Transports gratuits : Dunkerque frappe les esprits

L'agglomération devient la plus grande collectivité d'Europe à instaurer la gratuité pour tous dans ses bus

LILLE - correspondance

Le monde a changé, les usages des transports aussi. Dunkerque, ville portuaire et sidérurgique du Nord, entend accompagner ces mutations sur le terrain. « En devant, le 1^{er} septembre 2018, la plus grande agglomération de France et d'Europe à instaurer la gratuité pour tous sur l'ensemble de son réseau de bus, nous avons voulu frapper les esprits, confie Patrice Vergriete, maire de Dunkerque et président de la communauté urbaine de Dunkerque (CUD). C'est un moment historique pour notre territoire. Il est temps de dépoussiérer les concepts et les pratiques. » En 2015, selon les derniers chiffres connus, deux tiers des déplacements s'effectuaient en voiture contre seulement 1 % pour le vélo et moins de 5 % pour les transports en commun.

LES CHIFFRES

65 MILLIONS

Le coût, en euros, des travaux du DK+Plus, le nouveau réseau de transport gratuit de l'agglomération dunkerquoise (financé par le VTA - versement transport additionnel -, une taxe sur les entreprises du secteur).

4,5 MILLIONS

C'est le manque à gagner, sur les recettes du transport à Dunkerque. Ce montant est financé aux deux tiers par le VTA et par le budget général de la communauté urbaine de Dunkerque. La billettique ne représentait que 10 % du budget global, chiffré à 45 millions d'euros.

200 000

Depuis le 1^{er} septembre, 200 000 habitants de 17 communes du Dunkerquois bénéficient du réseau de bus gratuit.

110

Le nombre de réseaux de transports gratuits dans le monde.

Alors que le débat sur la gratuité des transports publics agite de nombreuses collectivités françaises comme Paris, Amiens, Grenoble, Perpignan ou Clermont-Auvergne Métropole, l'agglomération nordiste de 200 000 habitants a franchi le cap après avoir testé chaque week-end, pendant deux ans et avec succès, la gratuité des bus (+ 29 % de fréquentation le samedi et + 78 % le dimanche).

Ailleurs en France, une trentaine d'autres villes ou agglomérations de communes ont déjà fait le choix de la gratuité pour redonner du pouvoir d'achat aux usagers, réduire l'usage de la voiture, apaiser la circulation ou préserver l'environnement. Maxime Huré, chercheur en sciences politiques et spécialiste des politiques de gratuité dans les transports, a comptabilisé près de 110 réseaux de transports gratuits dans le monde, dont 39 aux Etats-Unis et 31 en France, premier pays européen en la matière. Persuadé que ce sujet sera l'un des thèmes de campagne des municipales de 2020, il était l'un des invités des 1^{ers} Rencontres des villes du transport gratuit organisées les 3 et 4 septembre à Dunkerque.

Objectif de ces tables rondes : un partage d'expériences entre plusieurs communes européennes, et, surtout, élever le débat en France, là où le transport est le deuxième poste de dépenses des ménages (derrière le logement). « On manque de données d'experts, on entend beaucoup de bêtises et on voit beaucoup de gens dogmatiques sur cette question, estime le Dunkerquois Patrice Vergriete. Il est temps de sortir des discours du niveau du café du commerce. »

Pédagogie contre les préjugés

L'élus divers gauche ne supporte plus les préjugés autour de ce thème de société. Avis partagé par le maire (LR) de Châteauroux, Gil Avérous, qui regrette que, « pour nombre d'élus, la gratuité des transports en commun est forcément synonyme de la hausse de la dépense publique ». Le président de Châteauroux Métropole milite pour plus de pédagogie.

Dans sa ville, c'est son prédécesseur, lui aussi maire de droite, concessionnaire automobile, qui a lancé le transport public gratuit en 2001. Bilan : la fréquentation a triplé entre 2001 et 2017, atteignant 5 millions de voyageurs par an, dont 40 % de jeunes de moins de 18 ans. « Le service est déficitaire de 900 000 euros par an, explique Gil Avérous. Mais ce que l'on ne



Un bus de la communauté urbaine de Dunkerque, en septembre. FRANÇOIS CORTADE/MAXPPP

chiffre pas, ce sont les nouvelles recettes ou les coûts évités par cette politique. » Il cite en exemple la maroquinerie de luxe Rioland, qui va installer début 2019 un atelier dans le centre-ville avec une certaine d'emplois à la clé. « Les transports gratuits ont permis à cette entreprise de s'installer en cœur de ville et de capter une main-d'œuvre féminine qui n'a pas forcément le permis », dit-il.

Dans le Valenciennois, à la suite du désengagement du conseil départemental du Nord dans le financement du transport scolaire des collégiens, la présidente du Syndicat intercommunal de mobilité et d'organisation urbaine du Valenciennois (Simouv) a renégrécié le contrat de délégation de service public de RATP Dev. Anne-Lise Dufour-Tonini a ainsi obtenu que cette dernière finance la gratuité des transports pour les moins de 18 ans, soit un coût de 1,5 million d'euros. « On pense désormais à étendre la gratuité aux moins de 25 ans en 2019, explique la présidente du Simouv. Oui, la gratuité coûte cher mais un bus qui roule

avec presque personne dedans, ça coûte aussi, et c'est stupide ! »

Dans l'agglomération d'Aubagne, autre exemple de gratuité exposé lors de ces Rencontres dunkerquoises, le nombre de voyages annuels en transports en commun est passé de 1,9 million à 6 millions entre 2009 et 2017. Quand elle a hérité de cette situation en devenant la présidente du conseil de territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, Sylvia Barthélémy « était très dubitative sur les transports en commun gratuits ». « J'avais, notamment, des craintes par rapport à la considération portée aux chauffeurs de bus et au matériel ainsi qu'au coût d'une telle mesure. » Aujourd'hui, l'élue centriste est la première à défendre les bénéfices de la gratuité. En 2016, lors de la création de la grande métropole Aix-Marseille Provence, elle s'est battue pour défendre le droit aux transports publics gratuits pour tous. « Bien sûr, il y a un côté environnemental, dit-elle, mais il y a aussi un aspect pédagogique. Les jeunes sont les utilisateurs des transports de demain. »

« On manque de données d'experts et on entend beaucoup de bêtises sur cette question »

PATRICE VERGRIETE
maire de Dunkerque

A Aubagne, la part la plus importante des usagers est celle des actifs, avec 39 % suivie des scolaires, avec 30 %. « Plus on pratique de modes de transport dans sa jeunesse, plus on utilise différents transports à l'âge adulte », note le chercheur Maxime Huré. En clair, les jeunes qui n'ont connu que la voiture n'iront pas aisément vers les transports publics à l'âge adulte. « Or, il est temps de rééquilibrer les usages, estime le maire de Dunkerque. Je ne suis pas contre la voiture, mais j'espère que, grâce à la qualité de notre réseau, nous allons fidéliser les usagers. »

Pari réussi à Zory, ville polonaise de 60 000 habitants, où la gratuité du bus depuis mai 2014 a multiplié par quatre le nombre d'usagers quotidiens. La ville a signé un accord avec une compagnie qui lui a permis de baisser le coût du kilomètre de 1,20 euro à 1 euro. Mais, victime de son succès, Zory fait face à de nouveaux problèmes. « Les bus sont bondés et trop petits, regrette Anna Ujma, collaboratrice du maire de Zory. Et nous avons aussi une pénurie de chauffeurs qui préfèrent travailler en Allemagne ou en Autriche. » Le maigre salaire mensuel de 1 000 euros a contraint la ville à faire appel à des chauffeurs ukrainiens.

Ce qui n'est pas le cas en Estonie, en passe de devenir le premier pays aux transports gratuits. « La gratuité n'est plus un débat », insiste Taavi Aas, le maire de Tallinn, la plus grande ville européenne du transport en commun gratuit pour ses résidents. En juillet, onze parmi les quinze comtés estoniens s'étaient déjà lancés dans l'aventure du bus gratuit. ■

Laurie Moniez

Paris et l'Ile-de-France y réfléchissent... sans trop y croire

La ville et la région ont lancé des missions d'étude sur la gratuité des transports. La mesure coûterait 3 à 6 milliards d'euros par an

Plus de 8 millions de déplacements quotidiens, 1500 lignes de bus, 37 lignes de métro, RER et tramways, 450 gares, près de 100 000 salariés pour faire fonctionner le réseau... Et tout ça, gratuit ! La proposition d'Anne Hidalgo, maire de Paris, le 19 mars, d'envisager la gratuité du transport public dans la capitale et sa banlieue a fait sursauter le petit monde du secteur, au moins autant qu'un crissement de RER en plein freinage.

Le projet constituerait l'un des plus grands défis économiques lancé à une métropole de rang mondial. Des transports gratuits à Paris, mais aussi Créteil, Nanterre, Bobigny, Evry, Versailles, Fontainebleau, est-ce envisageable ?

« Nous en sommes au stade de l'étude », tempère Emmanuel Grégoire, adjoint à la maire de Paris, chargé des finances et de la trans-

formation des politiques publiques. M. Grégoire a été missionné par M^{me} Hidalgo, avec Christophe Najdowski, adjoint aux transports, et Jean-Louis Missika, chargé du développement économique, pour identifier un éventuel modèle économique viable en cas de bascule vers le tout-gratuit. Le rapport final des trois adjoints devrait être rendu au mois de décembre.

« Cette réflexion s'inscrit d'abord dans la bataille que mène la maire pour réduire la part de la voiture individuelle dans les déplacements », rappelle M. Grégoire. La gratuité, telle que nous l'envisageons, ne se limite donc pas à Paris. Et nous n'ignorons pas que nous ne sommes pas les premiers décisionnaires sur ces sujets. » En effet, à Paris, comme ailleurs en Ile-de-France, l'autorité qui a la main sur les transports, c'est la région, ou plus exactement Ile-de-France Mobilités, son bras armé en la matière.

Contre toute attente, la présidente du conseil régional n'a pas opposé à cette idée une fin de non-recevoir

Et là, la patronne, c'est Valérie Pécresse, la présidente (LR) de la région Ile-de-France. C'est elle qui tient les cordons du colossal budget des transports : 10 milliards d'euros, dont 3 milliards payés par les tickets et abonnements achetés par les usagers. Or, contre toute attente, M^{me} Pécresse, qui avait fortement contesté les fermetures des voies sur berges parisiennes, n'a pas opposé une fin de non-recevoir à l'idée de la gratuité.

La présidente du conseil régional a lancé elle aussi sa mission d'étude sur la « faisabilité de la gratuité ». Une commission a été nommée. Elle est dirigée par Jacques Rapoport (ancien président de SNCF Réseau) et constituée d'un aréopage d'experts des transports (dont l'ancien député Gilles Savary et l'universitaire Yves Crozet), parmi lesquels certains sont connus pour dire tout le mal qu'ils pensent du transport gratuit.

Nouvelles taxes

La nomination de la commission francilienne, qui rendra son rapport à la mi-septembre, ne serait-elle qu'une façon habile d'enterrer le projet ? Pas impossible. A Ile-de-France Mobilités, on aime rappeler que la gratuité n'existe pas et qu'à la fin il y a bien quelqu'un qui paie. Côté Mairie de Paris, on n'a pas cette lecture d'un jeu joué d'avance. « Nous travaillons en

bonne intelligence et en coordination avec la mission Rapoport pour résoudre cette question complexe », assure M. Grégoire.

La question-clé est évidemment celle du coût. Il faut trouver 3 milliards par an, et probablement même plus, dans l'esprit des élus de la Ville de Paris (de 5 à 6 milliards, dit Emmanuel Grégoire), car la gratuité des transports vue par M^{me} Hidalgo va avec un transfert massif des automobilistes vers des transports publics déjà souvent saturés. Cela implique d'accroître les capacités des métros, RER, bus et tramways.

Une fois estimé le montant du coût de cette mesure, reste à trouver comment la financer. Les options sont connues : hausse des taxes ou création de nouveaux impôts. Le taux du versement transport payé par les entreprises peut ainsi être augmenté, mais son niveau en région parisienne est déjà

élevé comparé au reste de la France. Autres pistes sérieusement étudiées, la réallocation d'une partie de la taxation des bureaux et la création d'une taxe sur les nuitées d'hébergement.

A Paris, en tout cas, on s'affaire pour trouver la martingale de la gratuité. La Ville a lancé un appel aux contributions des citoyens et s'est adjoint les services du Laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques (Liepp) de Sciences Po Paris. Un premier point d'étape sera fait le 12 octobre avec la restitution des meilleures idées du public et des travaux du Liepp. Parmi les pistes que laissent entrevoir les élus parisiens figure en bonne place un système de gratuité complémentaire d'un... péage urbain. De quoi résoudre une partie du problème de financement. Et lancer une nouvelle polémique. ■

ÉRIC BÉZIAT

